Image not found or type unknown

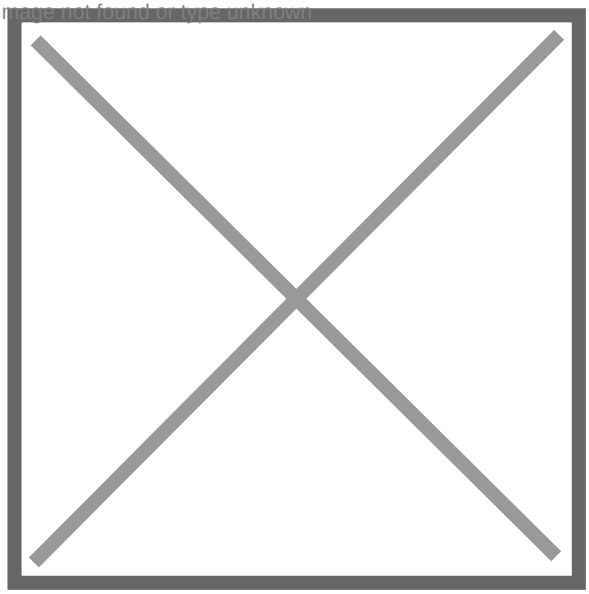

Savoir si ont a droit de reclamer une dette 24 ans apres

Par **brigitte 76**, le **15/04/2013** à **14:23**

bonjour javais fais un credit a la consommation a la societe cofidis pour moi je ne leur devais plus rien car je n est jamais recue de courrier de cette societe et comme je voulais faire un credit pour acheter une televion cela ma etais refuser sans esplication et aujourd hui je recois un courrier d un huissier de justice me disant que je devais cette somme le credit daterer de 1989 donc 24 ans apres donc je suis dans l impossibiliter de voire car je n est plus aucun papier se sa mercie d avoir une reponse car actuellement je ne pourrais pas payer si il fallais que je repaye car mon mari est a l invaliditer et demandeur d emploi et moi meme je suis demandeur d emploi restant a votre disposition recevez mes solutations

Par **nohky**, le **25/04/2013** à **10:18**

bonjour,

cette dette est "périmée" depuis longtemps, (2 ans après le dernier incident de paiement). Demandez leur le titre exécutoire (qu'ils ne pourront jamais obtenir) etdites leur que tant qu'ils ne l'ont pas ils n'ont pas le droit de vous harceler.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés